



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 432-2021 ÉTABLISSANT LES NORMES MINIMALES REQUISES POUR LA CONSTRUCTION DES VOIES PUBLIQUES DESTINÉES À UNE ÉVENTUELLE MUNICIPALISATION**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier